



# Modèle de contrat ayant pour objet le transfert de propriété et le prêt d'usage de tortues de Floride

N° de référence: N441-2320

---

## 1 Parties contractantes

La personne privée signataire (privé):

Nom, prénom

Rue, n°:

NPA, lieu:

Tél.:

Courriel:

La personne responsable au centre d'accueil pour les tortues:

Nom, prénom

Rue, n°:

NPA, lieu:

Tél.:

Courriel:

Le privé a, en date du

transféré au centre d'accueil pour les tortues la propriété de la tortue de Floride mentionnée au chiffre 2. Il reste toutefois en possession de ladite tortue.

reçu en prêt de la part du centre concerné la tortue mentionnée au chiffre 2. Celle-ci entre en sa possession.

## 2 Informations sur la tortue concernée

*Détention des animaux :*

à l'intérieur       à l'extérieur

	nés avant 2008	nés après 2008	âge inconnu
Nombre de femelles			
Nombre de mâles			
Sexe inconnu			

Remarques :

### 3 Mesures de sécurité

Le privé garantit que les tortues de Floride:

- ne parviennent pas dans l'environnement (barrières sécurisées ou aquarium).
- ne se reproduisent pas.

Remarques:

### 4 Conditions du contrat

Dans le cas où le privé se trouve déjà en possession d'une tortue de Floride, le centre d'accueil pour les tortues devient, après conclusion du présent contrat, propriétaire de l'animal. Celui-ci reste toutefois en possession du privé. Les dispositions relatives au prêt à usage selon l'art. 305 ss CO s'appliquent.

Dans le cas où le centre d'accueil pour les tortues donne en prêt une tortue de Floride à un privé, le centre d'accueil reste propriétaire de l'animal, alors que le privé en a la possession. Les dispositions relatives au prêt à usage selon l'art. 305 ss CO s'appliquent.

Le centre d'accueil pour les tortues s'engage à informer l'emprunteur de toutes les mesures de détention et de sécurité requises et gère un registre de toutes les tortues de Floride prêtées à des particuliers (archivage de tous les contrats de transfert de propriété et de prêts à usage et suivi de leurs modifications). Une reprise de la tortue est uniquement possible avec l'accord du centre d'accueil. Si une reprise n'est pas possible, la tortue peut être euthanasiée de manière appropriée par un vétérinaire.

Le privé prend acte du fait qu'il est interdit de relâcher des tortues de Floride. Il s'engage à prendre toutes les mesures requises pour empêcher que les animaux en question ne se reproduisent et ne parviennent dans l'environnement; il répond également du cas fortuit. En outre, il s'engage à détenir, soigner et nourrir les tortues de Floride conformément aux besoins de l'espèce. Le privé prend en charge tous les coûts, notamment ceux relatifs à l'alimentation des animaux. Il est exclu de déposer auprès du centre d'accueil pour les tortues une demande d'indemnisation pour les dépenses extraordinaires au sens de l'art. 307, al. 2, CO.

Le centre d'accueil pour les tortues doit être informé immédiatement lorsque le privé change de domicile ou que les tortues s'échappent, se reproduisent ou meurent.

Le privé confirme par sa signature avoir fourni des informations exhaustives et véridiques (chiffres 1 à 3) et avoir lu et accepté les conditions du contrat énumérées au chiffre 4.

Lieu/date

Signature du privé

Lieu/date

Signature de la personne responsable du centre d'accueil